

Cours de formation à l'examen professionnel d'électroplaste avec brevet fédéral

(Début de la formation en février 2024, examen final en été 2027)

Un perfectionnement professionnel axé sur la pratique dans le traitement de surface !

Etes-vous de ceux qui se posent souvent la question : pourquoi cela fonctionne-t-il ainsi ? Ou faites-vous partie de ceux qui se contentent de savoir comment cela fonctionne sans se demander pourquoi ? Est-ce que seule l'activité purement artisanale de la galvanisation vous intéresse ou souhaitez-vous mieux comprendre, par exemple, les questions d'électrochimie, de technique de sécurité et de qualité autour des traitements électrochimiques ?

Si vous appartenez au groupe de ceux qui se posent des questions et qui cherchent à élargir et à rendre passionnant leur horizon, la formation continue en cours d'emploi d'« électroplaste avec brevet fédéral » devrait être une option intéressante !

Six modules thématiques spécifiques vous préparent à l'examen final. Ces modules se déroulent parallèlement à l'activité professionnelle. Chaque module s'achève par un examen de module. Une fois tous les modules passés avec succès, vous terminez la formation par un travail d'approfondissement interdisciplinaire personnel et un examen écrit.

La réussite à l'examen professionnel vous confère les capacités nécessaires pour satisfaire à des exigences techniques plus élevées de la profession et pour assumer des tâches de gestion. La personne qui réussit l'examen professionnel est autorisé à porter le titre d'électroplaste avec brevet fédéral.

Organisateurs des cours

Fondation suisse pour les traitements de surface
Seilerstrasse 22, 3001 Berne
info@sso-fsts.ch

Lieu d'enseignement

Les cours ont lieu pour l'essentiel à l'école professionnelle [CPNE](#) de la Chaux-de-Fonds. Les cours ont lieu en majorité le soir ou/et le samedi. Certaines journées de cours ont lieu en semaine chez des fournisseurs (installations, appareils, produits chimiques, etc.) en Suisse.

Contenu et structure

Module 1 : Technique des procédés, 174 leçons + 6h examen de module
Module 2 : Entretien et moyens d'exploitation, 44 leçons + 4h examen de module
Module 3 : Qualité et environnement, 44 leçons + 4h examen de module
Module 4 : Sécurité, 16 leçons + travail d'approfondissement en guise d'examen de module
Module 5 : Planification et contrôle de la production, calcul des coûts, 72 leçons + 3h examen
Module 6 : Communication – gestion – formation, 40 leçons + 2h examen de module

La numérotation des modules ne correspond pas nécessairement à leur ordre chronologique dans la formation.

Si nécessaire, un « module de remise à niveau », module 0 (connaissances de base selon la formation CFC ; priorités : calcul professionnel, chimie), est proposé avant les six modules menant à l'examen professionnel. Ce module n'est pas subventionné par le SEFRI.

Les différents modules sont annoncés séparément. Vous trouverez les détails des annonces et les formulaires d'inscription en temps voulu sous :

<https://sso-fsts.ch/fr/formation/formation-professionnelle-superieure/modules>.

Les modules peuvent être suivis par toutes les personnes intéressées, indépendamment d'une participation aux examens de modules ou à l'examen professionnel – ils constituent des cours de formation continue idéals.

Frais de cours, droits d'examen de module / frais de l'examen final

Module 1: 5'500.00 CHF, examen de module 750 CHF

Module 2 : 1'650.00 CHF, examen de module 500 CHF

Module 3 : 1'450.00 CHF, examen de module 400 CHF

Module 4 : 1'250.00 CHF, y compris examen de module

Module 5 : 3'000.00 CHF, examen de module 750 CHF

Module 6 : 2'000.00 CHF, examen de module 500 CHF

Examen final : 3200.- CHF

La Confédération (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sbf.admin.ch) finance 50 % des frais de cours pour les modules préparatoires à condition qu'ils débouchent sur l'examen professionnel. Les subventions fédérales ne peuvent être obtenues qu'une fois l'examen professionnel passé (la réussite à l'examen n'est pas une condition préalable pour obtenir le remboursement). Important : les frais de cours sont à régler préalablement par les candidats eux-mêmes. Si les cours sont payés par l'employeur, la Confédération ne prend pas en charge les frais afférents, et aucun remboursement n'est effectué ! Vous trouverez de plus amples informations sous <https://sso-fsts.ch/fr/formation/formation-professionnelle-superieure/modules/subventions-federales-pour-les-cours-preparatoires-modules>

Conditions d'admission

Est admis à l'examen professionnel celui ou celle qui

- est titulaire d'un certificat fédéral de capacité de galvaniseur, d'électroplaste ou de zingueur ; la commission Assurance qualité décide d'autres conditions d'admission sont équivalentes ;
- peut justifier d'au moins deux ans d'expérience pratique depuis la fin de son apprentissage dans le domaine de la galvanisation, de l'électroplastie ou du zingage, ou bien a au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la technique des traitements de surface ;
- a réussi les six examens de module ou dispose d'attestations d'équivalence ;
- prouve qu'il ou elle a suivi un cours de formateur professionnel.

Tenue des modules

La formation en six modules débute lorsqu'au moins 5 participants sont inscrits.

Cette formation vous intéresse ?

Dans ce cas, veuillez remplir le formulaire faisant état de votre intérêt et le retourner à info@sso-fsts.ch. Nous nous ferons alors un plaisir de vous inviter à une réunion d'information !

Vous trouverez davantage d'informations sous www.sso-fsts.ch/fr/formation/formation-professionnelle-superieure